

Le suivi de la construction

En Pays-de-la-Loire

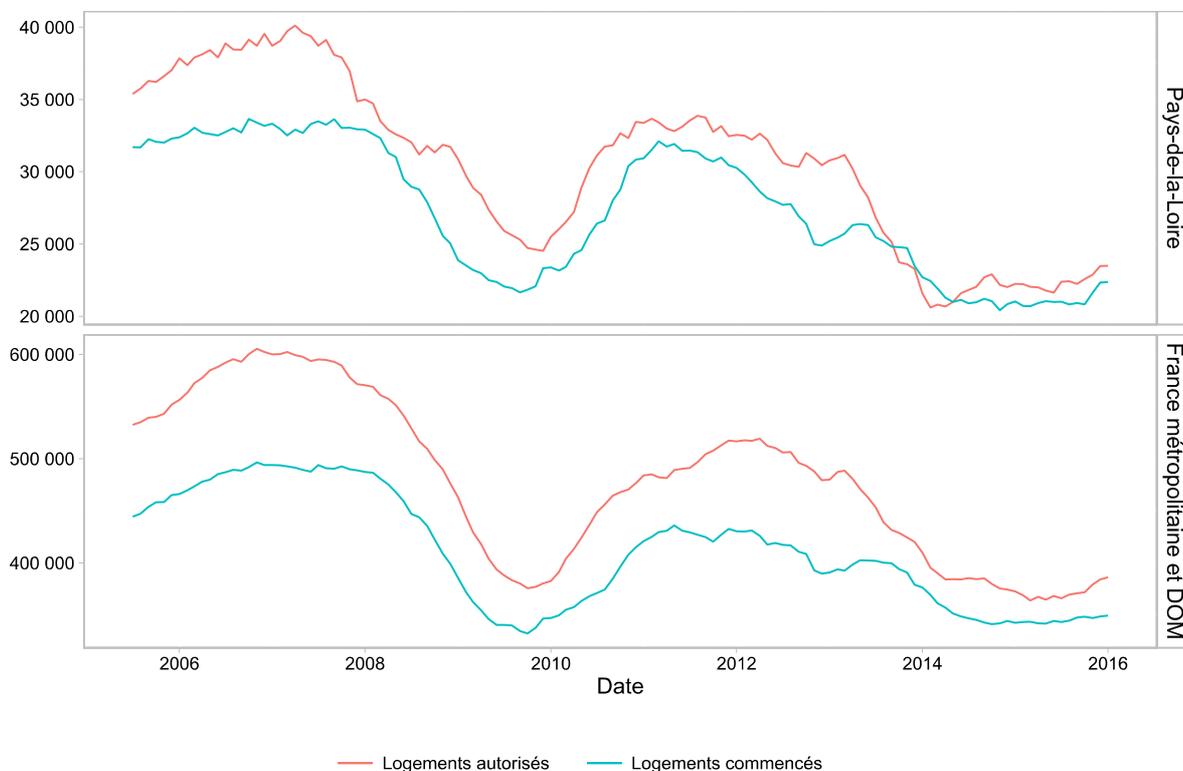
Janvier 2016 : Forte hausse des mises en chantier et des autorisations

Entre février 2015 et janvier 2016, 22 400 logements ont été mis en chantier sur la région, soit une hausse de 6,4 % sur un an. Une augmentation d'autant plus notable qu'elle s'inscrit dans le contexte d'une évolution au niveau national bien plus modeste (+2 %). Cette hausse cache de fortes divergences entre départements : Très dynamique en Maine et Loire et en Sarthe, soutenue Loire-Atlantique, les mises en chantier restent en baisse en Mayenne et en Vendée. Si les mises en chantier de logements collectifs sont en forte hausse, les mises en chantier de logements individuels purs continuent de diminuer.

Entre février 2015 et janvier 2016, 23 500 logements ont été autorisés sur la région, une hausse de 5,7 % sur un an (+3,7 % au niveau national). Cette hausse s'observe pour l'ensemble des départements à l'exception de la Mayenne, et pour l'ensemble des types de logements.

La nouvelle carte des régions positionne la région 6ème marché de France pour les autorisations et les mises en chantier, proche des régions Nord-pas-de-Calais-Picardie et Alsace-Champagne-Ardennes-Lorraine.

Logements autorisés et commencés
En cumul annuel



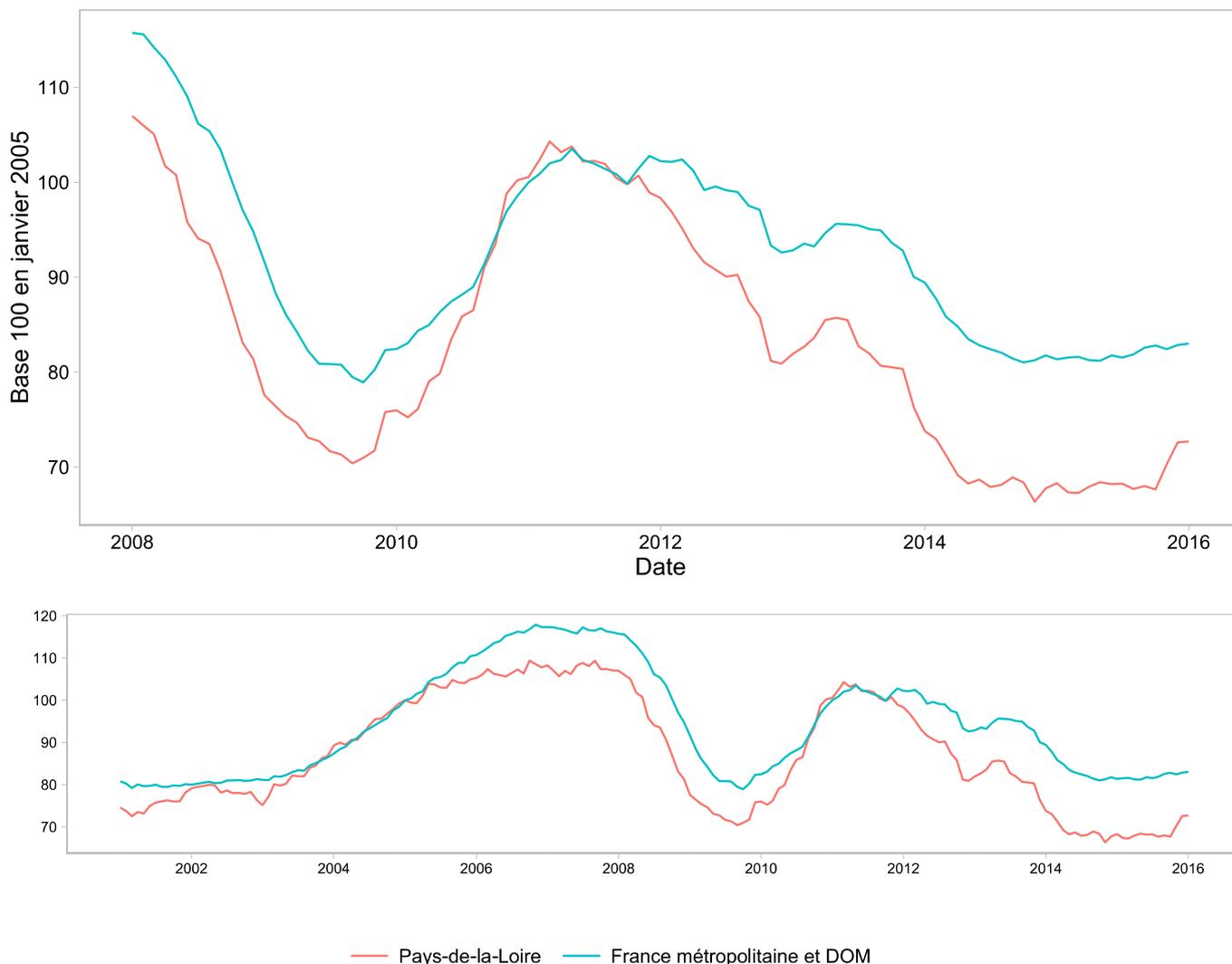
Source : Sitadel, estimations à fin janvier 2016

Hausse de 6,4 % des mises en chantier sur la région

Entre février 2015 et janvier 2016, 22 400 logements ont été mis en chantier en Pays-de-la-Loire, un chiffre en forte hausse par rapport aux 12 mois précédents (+6,4 %). Les mises en chantier augmentent également au niveau national (+2 %), avec toutefois une diminution sur période récente (-2,2 % sur les 3 derniers mois par rapport aux 3 mois précédents en évolution corrigée des variations saisonnières et des jours ouvrables).

Entre février 2015 et janvier 2016 la région concentre 6,4 % de la construction nationale (+0,3 points sur un an). Les Pays de la Loire représentent ainsi le 6^{ème} marché national suivant la nouvelle carte des régions.

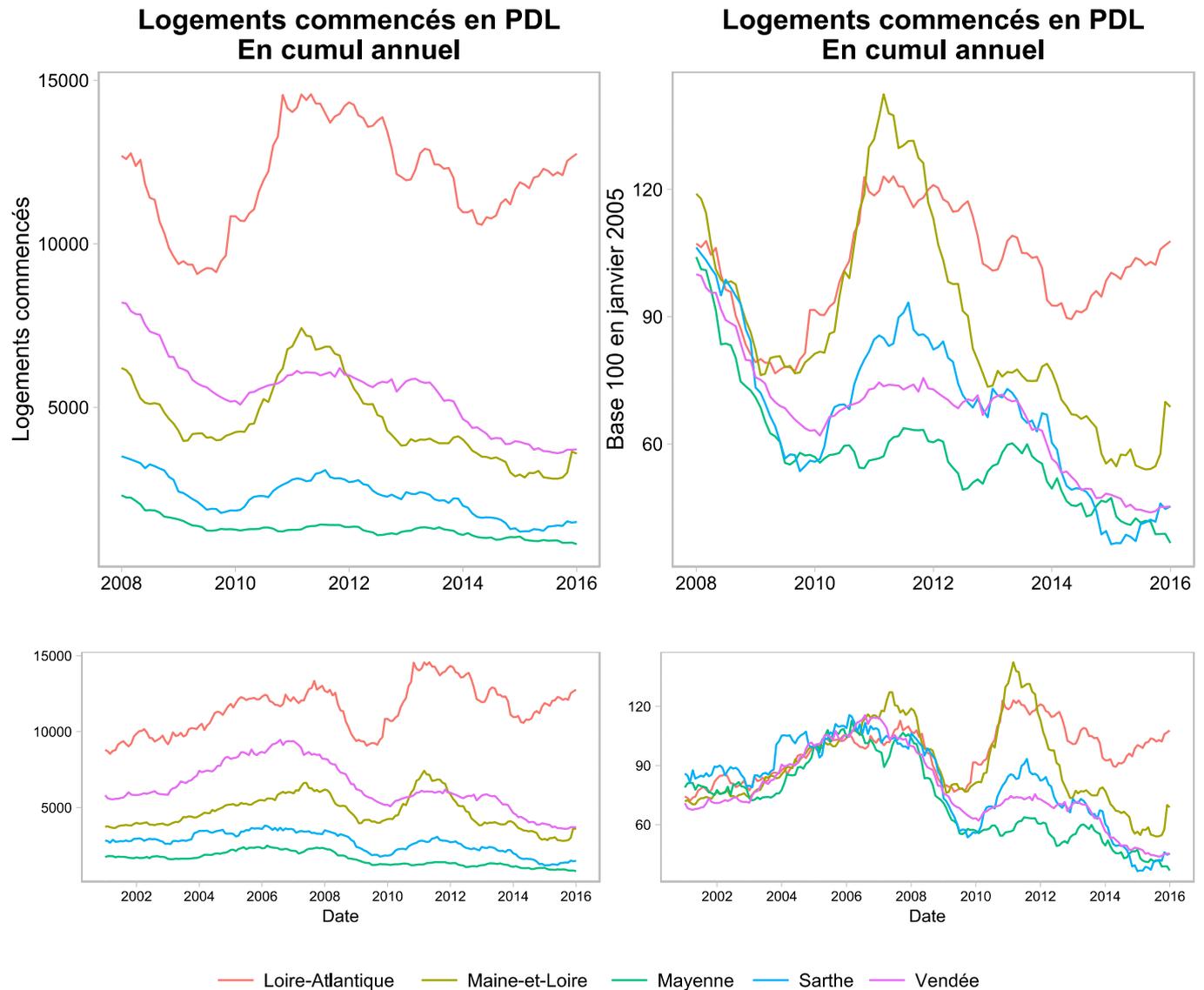
Logements commencés En cumul annuel



Source : Sitadel, estimations à fin janvier 2016

Une augmentation des mises en chantier tirée principalement par la Loire Atlantique et le Maine-et-Loire.

Cette augmentation des mises en chantier au niveau régional cache de fortes disparités départementales. Entre février 2015 et janvier 2016, la Loire-Atlantique a enregistré 12 800 mises en chantier, soit 7,4 % de plus sur 12 mois. Dans le même temps, le Maine-et-Loire voit son nombre de mise en chantier augmenter de 21,7 %, et la Sarthe, bien que son impact soit moindre sur les évolutions régionales, augmente ses mises en chantier de 24,5 %. À l'inverse, on observe une baisse des mises en chantier en Mayenne et en Vendée de respectivement 22,4 % et 5,7 %.

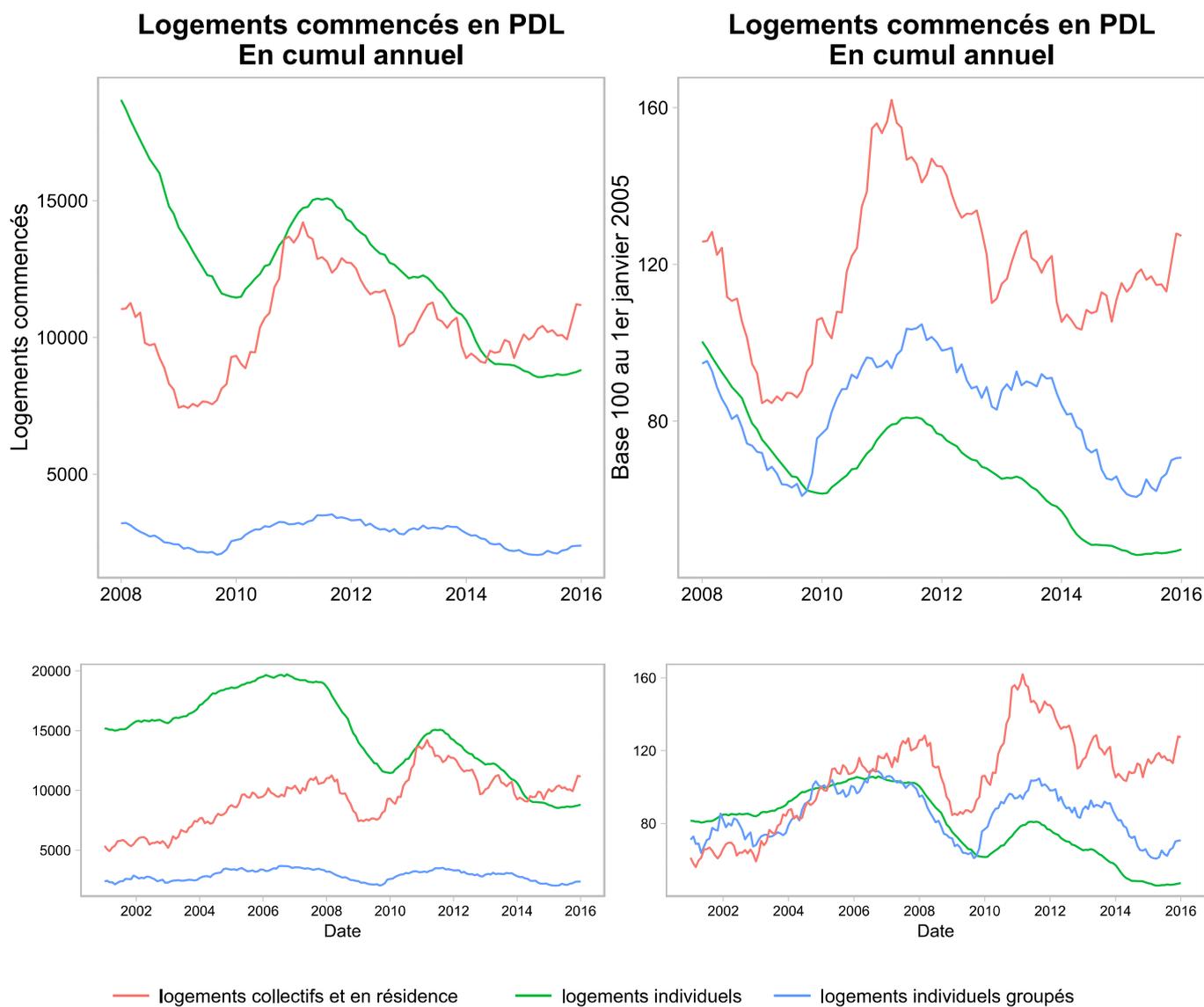


Source : Sítadel, estimations à fin janvier 2016

Une reprise portée par le collectif

Entre février 2015 et janvier 2016, 11 200 logements collectifs et en résidences ont été mis en chantier. Ces logements, qui représentent plus de la moitié des mises en chantier sur la région, progressent de 10,5 % par rapport aux 12 mois précédents.

Le nombre de logements individuels purs commencés reste stable. La part de logement individuel n'est plus dans la région que de 39,3 % Entre février 2015 et janvier 2016. Celle-ci reste toutefois supérieure de près de 11 points à la moyenne nationale.



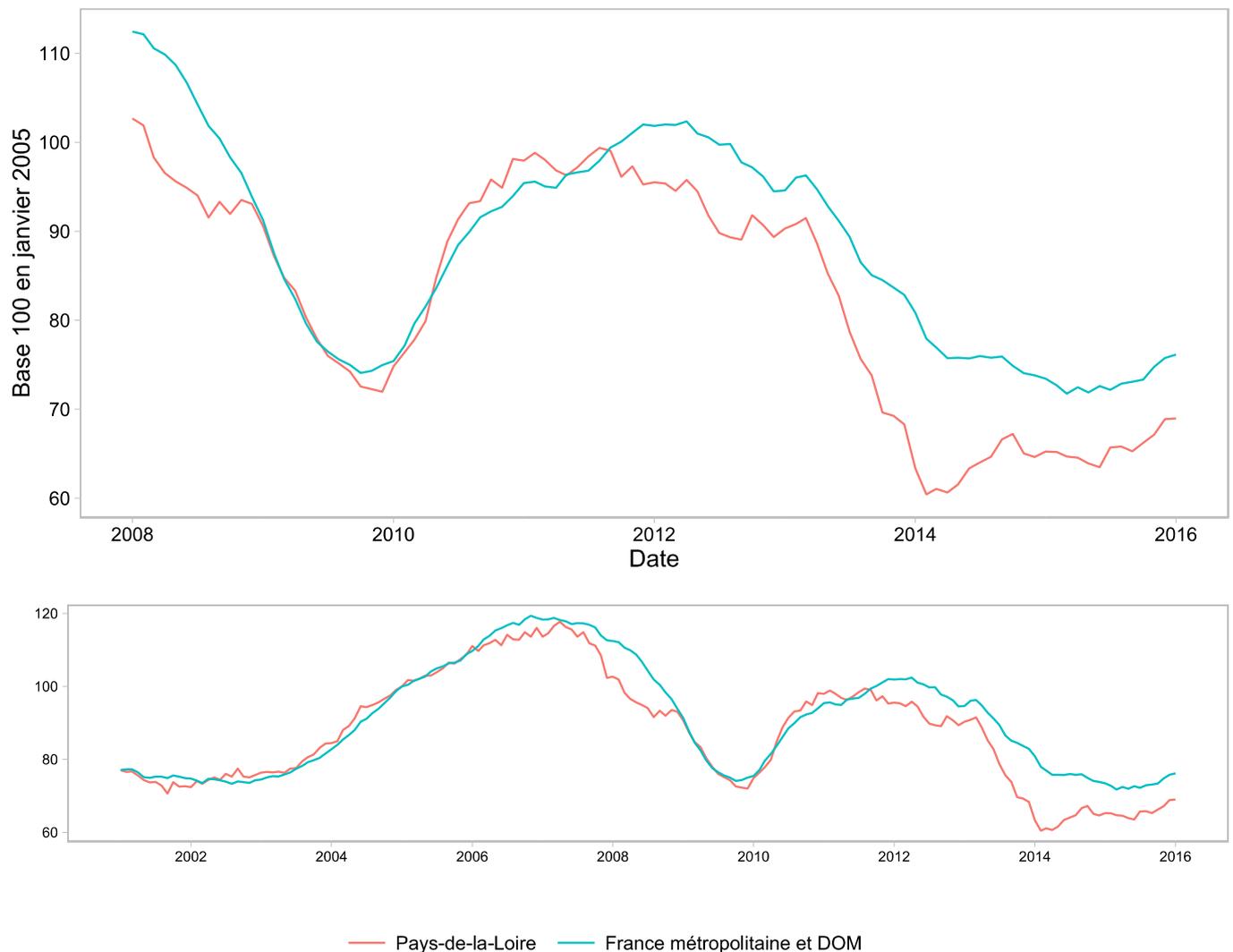
Source : Sitadel, estimations à fin janvier 2016

Des autorisations en hausse de 5,7 %

Entre février 2015 et janvier 2016, 23 500 logements ont été autorisés en Pays-de-la-Loire, un chiffre en hausse de 5,7 % sur 12 mois. Dans le même temps, les autorisations augmentent de 3,7 % au niveau national, avec une accélération sur la période récente (+ 5,9 % sur les 3 derniers mois par rapport aux 3 mois précédents en évolution corrigée des variations saisonnières et des jours ouvrables).

Entre février 2015 et janvier 2016, la région concentre 6,1 % de la construction nationale (+0,1 point sur un an). Les Pays de la Loire représentent ainsi le 6^{ème} marché national suivant la nouvelle carte des régions.

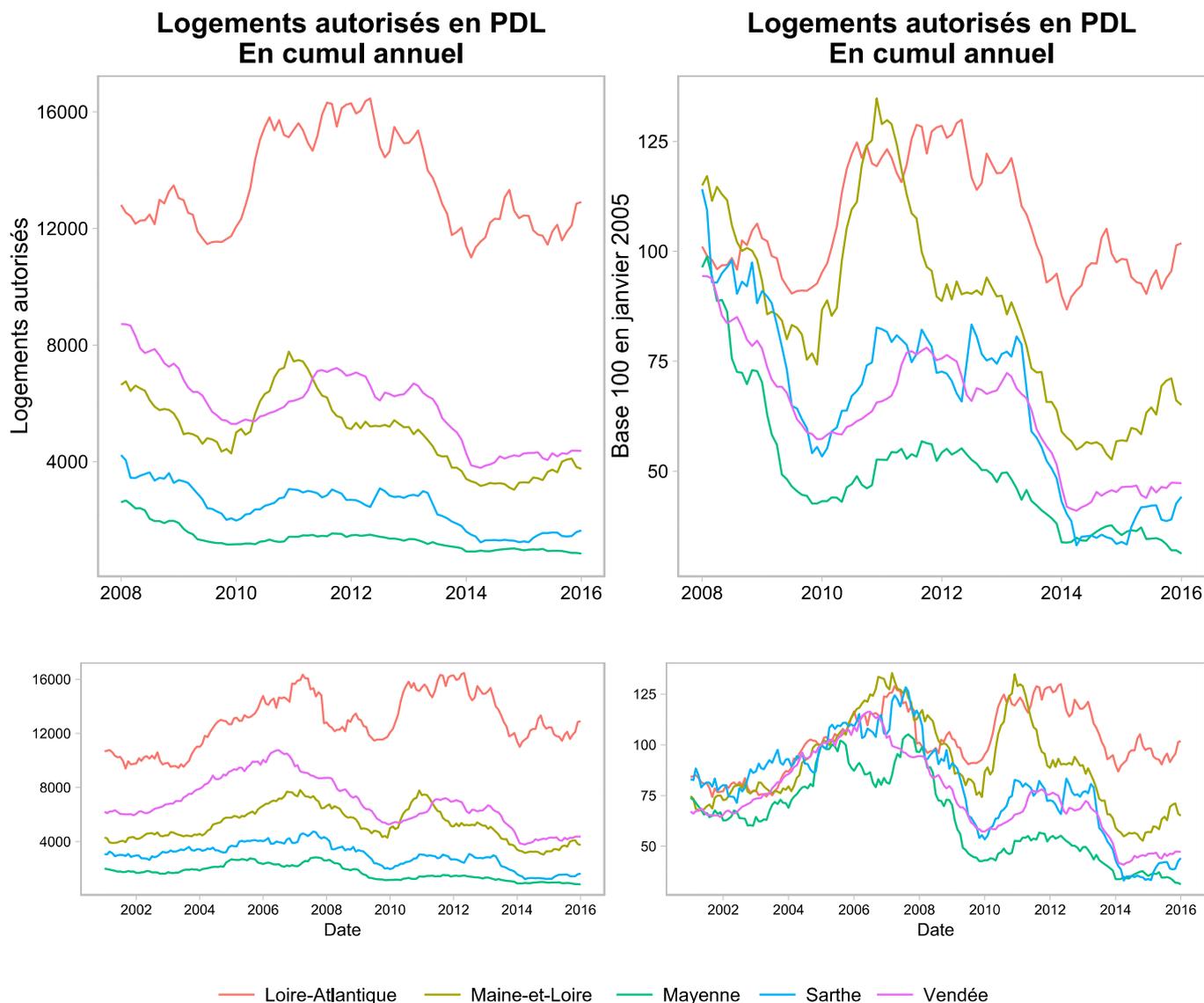
Logements autorisés En cumul annuel



Source : Sítadel, estimations à fin janvier 2016

Un nombre d'autorisations en hausse partout sauf en Mayenne

Tous les départements connaissent une augmentation des autorisations à l'exception de la Mayenne (-11,8 %). Les hausses les plus notables s'observent en Maine-et-Loire (+14,1 %) et en Sarthe (+30,2 %).



Source : Sitadel, estimations à fin janvier 2016

Une hausse des autorisations pour tous les types de logements

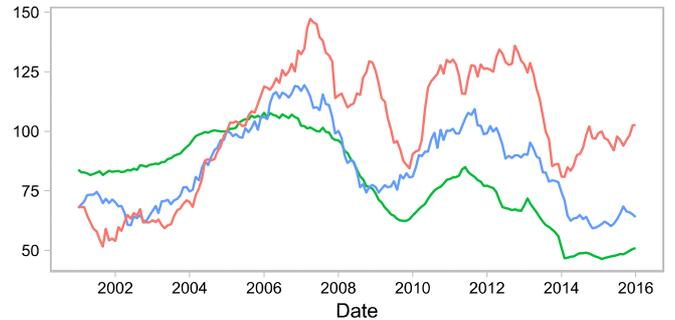
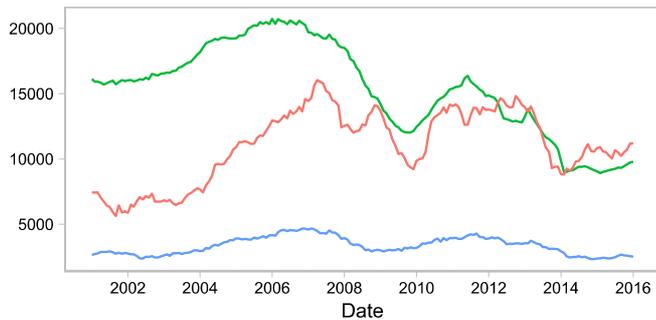
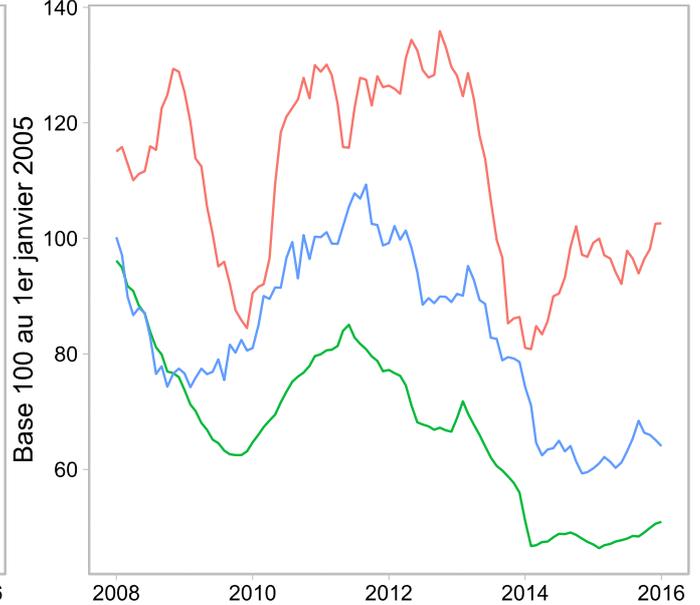
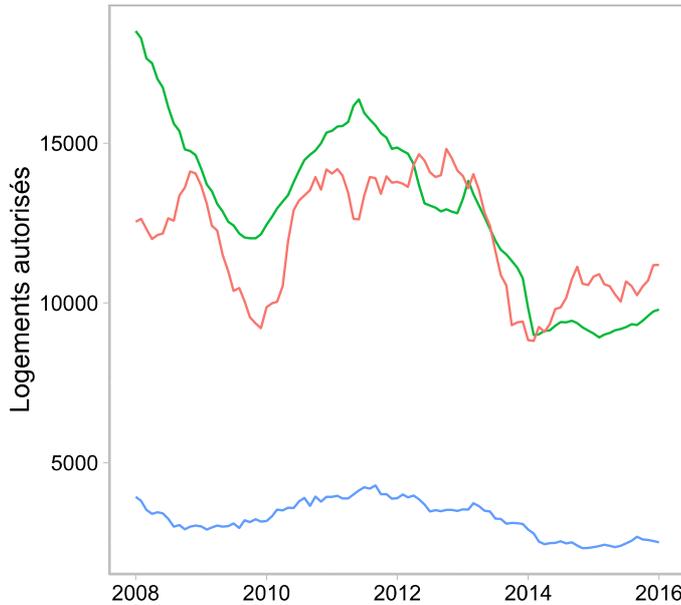
Entre février 2015 et janvier 2016, 11 200 logements collectifs et en résidences ont été autorisés en Pays-de-la-Loire, en augmentation de 3,4 % sur 12 mois.

Avec 9 800 permis, le nombre d'autorisations de logements individuels purs est en hausse de 8,3 %.

La part des logements individuels purs dans les logements autorisés n'est plus dans la région que de 41,7 % sur les 12 derniers mois. Celle-ci reste toutefois supérieure de plus de 12 points à la moyenne nationale.

**Logements autorisés en PDL
En cumul annuel**

**Logements autorisés en PDL
En cumul annuel**



— logements collectifs et en résidence — logements individuels — logements individuels groupés

Source : Sitadel, estimations à fin janvier 2016

Données de cadrage

	Autorisations		Mises en chantier	
	De février 2015 à janvier 2016	Evolution sur 12 mois (en %)	De février 2015 à janvier 2016	Evolution sur 12 mois (en %)
Loire-Atlantique	12 900	3,6	12 800	7,4
Maine-et-Loire	3 800	14,1	3 600	21,7
Mayenne	800	-11,8	800	-22,4
Sarthe	1 600	30,2	1 500	24,5
Vendée	4 400	2,0	3 700	-5,7
Pays-de-la-Loire	23 500	5,7	22 400	6,4
Logements individuels	9 800	8,3	8 800	0,3
Logements individuels groupés	2 500	6,4	2 400	12,3
Logements collectifs & en résidence	11 200	3,4	11 200	10,5
France métropolitaine et DOM	386 200	3,7	349 400	2,0
Logements individuels	111 600	0,6	100 300	-3,0
Logements individuels groupés	45 100	0,9	36 700	-3,5
Logements collectifs & en résidence	229 500	5,8	212 300	5,6
Alsace-Champagne-Ardennes-Lorraine	22 300	-12,8	21 400	-5,5
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	40 000	9,0	35 300	-3,6
Auvergne-Rhône-Alpes	50 000	-5,1	47 300	-4,9
Bourgogne-Franche-Comté	9 400	-4,4	9 100	0,2
Bretagne	20 100	15,4	19 500	6,9
Centre-Val de Loire	10 000	4,2	9 500	-3,5
Corse	7 300	110,4	3 100	-6,6
Île-de-France	71 900	13,4	63 100	18,2
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	40 800	-4,4	38 600	3,2
Nord-Pas-de-Calais-Picardie	20 900	-9,7	21 000	-3,3
Normandie	15 400	5,1	14 100	-3,1
Pays de la Loire	23 500	5,7	22 400	6,4
Provence-Alpes-Côte d'Azur	39 000	14,1	30 900	-0,6
Drom (hors Mayotte)	15 600	-8,0	14 200	1,8

Source : Sitadel, estimations à fin janvier 2016, arrondis à la centaine pour les niveaux, calcul sur niveaux exactes pour les évolutions.

Pour en savoir plus

La conjoncture nationale sur la construction de logements :

<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/logement-construction/s/construction-logements.html>

La conjoncture nationale sur la construction de locaux :

<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/logement-construction/s/locaux-non-residentiels.html>

Données détaillées nationales sur le logement :

<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/donnees-ligne/r/sitdel2-donnees-detaillees-logements.html>

Données détaillées nationales sur les locaux :

<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/donnees-ligne/r/sitdel2-donnees-detaillees-locaux.html>

L'analyse structurelle de la construction de logements en Pays de la Loire :

<http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/publication-structurelle-sur-les-a2879.html>

L'analyse structurelle de la construction de locaux en Pays de la Loire :

<http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/publication-structurelle-sur-les-a2878.html>

La source SITADEL

Application du droit des sols

Tout pétitionnaire projetant une construction neuve ou la transformation d'une construction nécessitant une autorisation, doit remplir un formulaire relatif à son projet et le transmettre à la mairie de la commune de localisation des travaux.

Selon la nature des travaux, le document d'urbanisme sera :

- un permis de construire (PC),
- un permis d'aménager (PA),
- une déclaration préalable (DP).

La demande de permis est traitée par les services instructeurs de la commune, de la communauté de communes ou par les services instructeurs des directions départementales des territoires (et de la mer) pour les collectivités n'ayant pas délégation de compétence.

La base de données SITADEL

La base de données Sit@del2 rassemble les informations relatives aux autorisations de construire (permis accordés) et aux mises en chantier transmises par les services instructeurs (État, collectivités territoriales) au service statistique du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (MEDDE). Les mouvements relatifs à la vie du permis (dépôts, autorisations, annulations, modificatifs, déclarations d'ouverture de chantier, déclarations d'achèvement des travaux) sont exploités à des fins statistiques.

Les séries de la construction utilisées pour la conjoncture sont élaborées à partir de cette base.

En matière de logement, les séries d'estimations en date réelle sont produites mensuellement pour évaluer le nombre d'autorisations et de mises en chantier. Elles visent à retracer dès le mois suivant, l'ensemble des événements à leur date réelle. Sur la base des données collectées, les séries intègrent une estimation de l'information non encore remontée. Ces séries sont actualisées chaque mois pour prendre en compte les informations les plus récentes. Les estimations en date réelle corrigent des éventuels défauts de collecte des déclarations d'ouverture de chantier. Elles remplacent les données en date de prise en compte qui étaient utilisées jusqu'en 2014 pour le suivi de la conjoncture.

Pour en savoir plus sur l'impact de ce changement sur la région Pays-de-la-Loire, consultez la note « **Un nouveau suivi statistique de la conjoncture construction sur les Pays de la Loire** » sur le site de la DREAL Pays-de-la-Loire, www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr, rubrique « Connaissance et évaluation » / « Études et publications » / « Marché du logement ».

Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement

Service connaissance des
territoires et évaluations

5, rue Françoise Giroud
CS 16326
44263 NANTES cedex22
Tél : 02 72 74 73 00

Rédaction et mise en forme :

Maëli THEULIERE
maeli.theuliere@developpement-durable.gouv.fr

Directrice de publication :
Annick Bonneville

ISSN : 2109-0025